



N<sup>o</sup> 103

Le 8 mai 1989

LE NOUVEAU-BRUNSWICK OUVRE UN BUREAU COMMERCIAL AU  
CONSULAT GÉNÉRAL DU CANADA À BOSTON

Le très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, est heureux d'annoncer qu'il a conclu avec la province du Nouveau-Brunswick une entente aux termes de laquelle cette dernière affectera un délégué commercial au consulat général du Canada à Boston, au Massachusetts.

Cette initiative fédérale-provinciale permettra au Nouveau-Brunswick de profiter des nouveaux débouchés commerciaux découlant de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Le délégué du Nouveau-Brunswick fera la promotion du commerce, de l'investissement et du tourisme dans la région de la Nouvelle-Angleterre.

Cet arrangement entre dans le cadre d'un projet-pilote entrepris par le ministère des Affaires extérieures en 1986. Aux termes de ce programme, des délégués provinciaux sont affectés dans des missions canadiennes à l'étranger et font partie intégrante du personnel diplomatique. Des arrangements semblables permettent déjà à l'Ontario et à la Colombie-Britannique d'être présentes dans l'ambassade du Canada à Séoul, en Corée du Sud, et à la Colombie-Britannique d'avoir un pied-à-terre au consulat général du Canada à Düsseldorf, en Allemagne de l'Ouest.

- 30 -

Secretary of State  
for  
External Affairs

Secrétaire d'État  
aux  
Affaires extérieures